

---

Présidence : Malte

## 745<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 12 février 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 15

2. Président : Ambassadeur K. Azzopardi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- *Lutte contre le trafic maritime illicite d'ALPC – un code de conduite des entreprises pour l'Association des armateurs français, par M. S. Delfau, Responsable Sécurité et réglementation, Groupe CMA CGM : Président, M. S. Delfau (FSC.DEL/16/14 OSCE+) (FSC.DEL/16/14/Add.1 OSCE+) (FSC.DEL/16/14/Add.2 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/21/14), Espagne, Belgique, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)*
- *Programme global de gestion des stocks de munitions conventionnelles en République de Moldavie, par le colonel A. Șarban, chef adjoint de l'état-major de l'armée de la République de Moldavie : Président, Colonel A. Șarban (FSC.DEL/15/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/22/14), Autriche (également au nom de l'Allemagne, du Canada,*

de la Suède et de la Suisse) (annexe 1), Moldavie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA MODIFICATION DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2014

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 1/14 (FSC.DEC/1/14) sur la modification de la date de l'échange global d'informations militaires pour 2014 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution de documents de réflexion concernant la vingt-quatrième Réunion annuelle d'évaluation de l'application, prévue les 4 et 5 mars 2014 (FSC.AIAM/1/14 OSCE+) (FSC.AIAM/2/14 OSCE+) (FSC.AIAM/3/14 OSCE+) : Président*
- b) *Questions de protocole : Grèce-Union européenne, Moldavie, Slovaquie*
- c) *Atelier sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, devant se tenir en Suisse du 5 au 9 mai 2014 : Suisse (annexe 2)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 février 2014 à 10 heures, Neuer Saal



---

**745<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 751 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DU CANADA, DE LA  
SUÈDE ET DE LA SUISSE)**

Monsieur le Président,

Dans la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel relative aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC), les États participants sont invités à fournir des contributions extrabudgétaires à l'appui des projets d'assistance du FCS sur les ALPC et les SMC ou des ressources et des compétences techniques pour le programme global de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. En outre, dans la même décision du Conseil ministériel, le FCS est chargé d'examiner les questions relatives au recrutement du personnel des États participants impliqué dans ces projets, telles que le statut de ces experts, en vue de faciliter les procédures de fourniture d'une assistance.

À cet égard, l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Suède et la Suisse contribueront aux activités menées dans les domaines de la sécurité physique et de la gestion des stocks qui se rapportent au développement et à l'introduction de la gestion du cycle de vie des munitions en Moldavie. Au cours des prochaines années, nous nous efforcerons d'apporter un soutien aux autorités moldaves pour le développement de leurs propres formations et compétences en matière de munitions conformément aux normes et meilleures pratiques internationales. Des spécialistes des forces nationales moldaves seront formés à la manutention, à l'entreposage et au transport de munitions conventionnelles en toute sûreté et sécurité, conformément à la réglementation nationale du Ministère moldave de la défense approuvée récemment au titre de la composante VIII du programme d'assistance en matière de GSMC.

Afin de pérenniser le projet, la formation sera intégrée à celle octroyée par l'établissement de formation des forces armées moldaves et dispensée systématiquement dans le cadre du programme national d'instruction.

À travers la fourniture de cette assistance, nous cherchons à contribuer à la stabilité de la Moldavie et à accroître la confiance dans le pays en assurant un stockage sûr et sécurisé des munitions conventionnelles.

Monsieur le Président,

Les pays coparrainants feront avancer considérablement le projet au cours des années à venir. En collaboration avec la Mission de l'OSCE en Moldavie et les autorités moldaves, nous comptons que, le mois prochain, le projet prendra un bon départ qui débouchera sur des améliorations tangibles en matière de sécurité et de stabilité. Sous la coordination du spécialiste de la coopération en matière de sécurité du CPC, nous avons prévu un mécanisme de coopération comportant des examens bien définis de la gestion du projet, lesquels sont cruciaux pour nos travaux.

Enfin, ce projet pourrait servir de modèle non seulement pour l'apport d'un soutien efficace à des projets avec l'expertise d'États participants, mais aussi dans le contexte du règlement de la question du statut soulevée dans la Décision n° 8/13 du Conseil ministériel.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/751  
12 February 2014  
Annex 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**745<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 751 du FCS, point 4 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Chers collègues,

La sensibilisation au Code de conduite de l'OSCE, l'amélioration de sa mise en œuvre et la fourniture d'informations à son sujet ne figurant pas seulement de longue date au centre des préoccupations de la délégation suisse, mais faisant également partie des priorités de la Présidence suisse dans le contexte de la gouvernance du secteur de la sécurité, je peux annoncer aujourd'hui que la Suisse se propose d'organiser un atelier d'une durée de trois jours sur ce thème en Suisse au cours de la semaine du 5 au 9 mai de cette année. Ces dates ont été fixées en consultation avec le Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite en tant qu'élément du plan des activités liées au Code de conduite durant l'année 2014. Des informations supplémentaires relatives à l'ordre du jour et aux modalités seront fournies en temps voulu.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente annonce au journal de ce jour.

Merci de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/1/14  
12 February 2014

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**745<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 751 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1/14**  
**MODIFICATION DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL**  
**D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2014**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le paragraphe (1) de l'Échange global d'informations militaires (DOC.FSC/5/96), en vertu duquel les États participants fournissent les informations le 30 avril de chaque année au plus tard,

Notant que l'intersession de printemps de l'OSCE pour l'année civile 2014 durera du 12 au 27 avril et que le 1<sup>er</sup> mai est un jour de congé officiel de l'Organisation,

Décide ce qui suit :

Les informations visées par l'Échange global d'informations militaires pour 2014 seront fournies le 7 mai 2014 au plus tard, à titre exceptionnel pour cette année uniquement.